

PROTOCOLE DE SECURITE SANITAIRE COVID-19



Mesures à l'entrée de l'entreprise :

Respect des sens de circulation : entrée par l'avant du bâtiment (entrée principale, sortie par le hall (espace manutention : chariot, nacelle, pont).

Horaires décalés pour les pauses.



Mesures de protection générales :



**Se laver
très régulièrement
les mains**



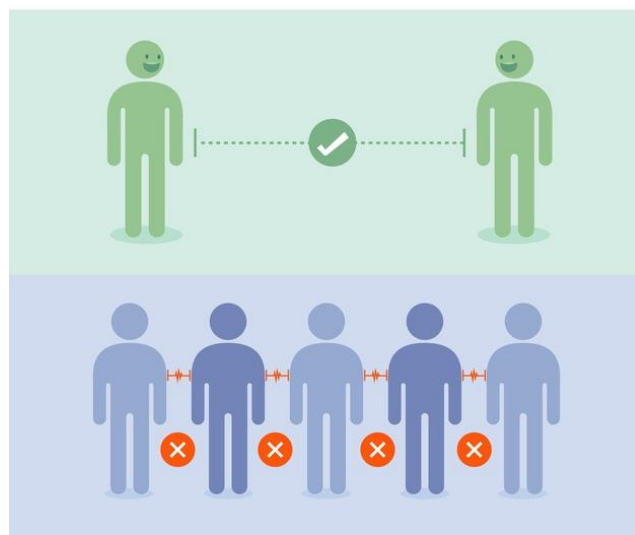
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**



Un stagiaire par table en salle, distance de 1m entre chaque stagiaire

Pratique en atelier : port du masque obligatoire et nettoyage entre chaque stagiaire du matériel et des engins de conduite

Gel mis à disposition pour accès machine à café et fontaine à eau. Merci de l'utiliser

Gel mis à disposition dans les salles de formations, à l'accueil et dans la partie administrative.

Gestion des pauses : 10' de pauses et décalage de 5' entre chaque groupe.



Mesures relatives au nettoyage des locaux:

Nettoyage des locaux deux fois par jour. Pour les salles de formations nettoyage à la pause médiane et à la fin de la formation.

Nettoyage des salles de formation par le formateur : tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs, poignées de fenêtre et ventilation pendant au moins 15mn.

Pour cette raison, aucun stagiaire ne peut rester dans les locaux pendant la pause de midi.



L'employeur a des obligations de sécurité et de santé au travail en application de l'article L. 4121-1 du code du travail. Notamment la fourniture des EPI, il est donc demandé aux stagiaires de venir avec 2 masques par journées de formations.

Dans le cas contraire une participation forfaitaire de 3€ par jour de formation et par stagiaire sera demandée à l'employeur.